



La Défense, le 17 décembre 2008

Élections Comités Techniques Paritaires du 29 janvier 2009

Des élections sont prévues le 29 janvier pour le CTP Central d'administration Centrale, les CTP Spéciaux des services d'administration centrale et les CTP Centraux et CTP Régionaux de services déconcentrés ou d'établissements publics

- **Pour l'administration centrale** c'est la réorganisation des services qui rend nécessaire la création de nouveaux CTPC et CTPS, (voir listes 1 et 2)
- **Pour les services déconcentrés ou établissements publics** c'est la prochaine échéance du mandat (1^{er} trimestre 2009) de plusieurs CTP qui nécessite leur renouvellement, (voir liste 3)

Liste 1

Les services concernés pour le CTP Central d'administration centrale sont

- Le Conseil général de l'environnement et du développement durable.
- L'inspection générale des affaires maritimes (*).
- Les cabinets du ministre et des secrétaires d'Etat (*).
- Le secrétariat général.
- Le commissariat général au développement durable.
- La direction générale énergie et climat.
- La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer.
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.
- La direction générale de la prévention des risques.
- La délégation à la sécurité et de la circulation routières.
- Le bureau enquêtes-accidents-mer (*).
- Le bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (*).
- Le bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (*).
- La délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI) (rattachée au BVS du SG).
- L'institut de formation de l'environnement (rattaché au BVS du SG).
- Le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).
- Le centre d'études des tunnels (CETU).
- Le Centre national des ponts de secours (CNPS).
- Le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG).
- Le secrétariat général au tunnel sous la Manche (rattaché au BVS de la DGITM).
- L'armement des phares et balises (APB) (**).
- Le centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF).
- Le centre d'études sur les réseaux, le transport, l'urbanisme et la construction (CERTU).
- Le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP).
- Le service technique de l'énergie électrique et des grands barrages (rattaché au BVS de la DGPR).
- Le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (rattaché au BVS de la DGPR).

(*). Ces services sont rattachés directement au BVC placé auprès du DRH (CGRH1)

(**) A l'exception des personnels relevant du code du travail maritime

Liste 2

Les services concernés par une élection du CTPS d'administration centrale sont :

- Le Conseil général de l'environnement et du développement durable.
- Le secrétariat général (y compris DAFI et IFORE)
- Le commissariat général au développement durable.
- La direction générale énergie et climat.
- La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (y compris DAM, APB, SGTM)
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.
- La direction générale de la prévention des risques (y compris STEEGB et SHAPI)
- La délégation à la sécurité et de la circulation routières.

Pour les listes 1 et 2, la candidature et le sigle CFDT ont été déposés par le syndicat CFDT de l'Administration centrale.

Pour plus d'info voir avec Alain POULLEAU, alain.poulleau@i-carre.net

liste 3

Les services concernés par une élection d'un CTPC ou CTPR sont :

- DIREN Alsace
- DIREN Aquitaine
- DIREN Auvergne
- DIREN Basse-Normandie
- DIREN Bourgogne
- DIREN Bretagne
- DIREN Centre
- DIREN Franche-Comté
- DIREN Guadeloupe
- DIREN Guyane
- DIREN Île-de-France
- DIREN Languedoc-Roussillon
- DIREN Limousin
- DIREN Lorraine
- DIREN Martinique
- DIREN Poitou-Charentes
- DIREN Réunion
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Parcs nationaux de France
- Parc national de Port-Cros
- Parc national de la Vanoise
- Parc national des Pyrénées
- Parc national des Cévennes
- Parc national des Écrins
- Parc national du Mercantour
- Parc national de Guyane
- Parc national de la Guadeloupe
- Parc national de la Réunion

La candidature et le sigle CFDT ont été déposés par l'USEE CFDT dans tous ces services. Le courrier est parti la semaine dernière. Pour plus d'information voir avec Évelyne POREE evelyne.poree@i-carre.net ou Freddy HERVOCHON freddy.hervochon@eau-loire-bretagne.fr

Pour les services déconcentrés (liste 3) les professions de foi seront envoyées de la permanence fin décembre ou début janvier. La profession de foi est plutôt généraliste. Si vous avez des correspondants, des militants ou adhérents (voir sympathisants) dans ces différents services, une info plus ciblée, une réunion avant le vote du 29 janvier peut être faite.

ATTENTION

La date du 29 janvier 2009 a été choisie pour organiser une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle par les huit organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa.

Nous avons donc interpellé l'administration, pour lui demander de modifier la date de ces élections. Nous attendons sa réponse.